



Ces vacances, j'apprends en m'amusant !

NOS SÉJOURS SONT LABELLISÉS COLOS APPRENANTES

Que signifie avoir la labellisation des séjours ?

- Le respect des consignes sanitaires en vigueur (locaux, transports, activités) ;
- Le prix du séjour permettant la gratuité aux familles aidées au titre du dispositif « Colos apprenantes » ou une participation symbolique ;
- Une **prise en charge jusqu'à 500 €** par séjour et par enfant
- La présence significative et explicitée de temps de renforcement des apprentissages et valorisation de l'**objectif de réussite scolaire** pendant les séjours (organisation, matière, méthode, encadrement) ;
- La **qualité de l'encadrement**, en particulier pour les activités de renforcement des apprentissages ;
- La **qualité et équilibre des activités** (individuelles et collectives, physiques et sportives, de loisirs créatifs, de compréhension de l'environnement naturel, d'expression et cognitives)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les mineurs concernés par le dispositif sont :

- Les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité domiciliés en quartier politique de la ville mais également en zone de revitalisation rurale.
- Les enfants en situation de handicap,
- Les enfants en situation de décrochage scolaire
- Les mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance.
- Le dispositif s'adresse également aux publics dont le quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (CAF) est compris entre 0 et 1200



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter

AROEVEN Alsace :

03.88.60.00.39

aroeven.strasbourg@aroeven.fr